

AUTORISATION D'URBANISME NECESSAIRE EN FONCTION DU TYPE DE TRAVAUX

LISTE DES TRAVAUX	FORMALITES A EFFECTUER
Constructions nouvelles	
contruction dont hauteur $\leq 12m$; emprise au sol $\leq 5m^2$ et surface de plancher $\leq 5m^2$	pas de formalité
contruction dont hauteur $\leq 12m$; emprise au sol ou surface de plancher ou les 2 $> 5m^2$ et $\leq 20m^2$	déclaration préalable
contruction dont hauteur $\leq 12m$; emprise au sol ou surface de plancher ou les 2 $> 20m^2$	permis de construire
Piscine	
bassin $\leq 10m^2$	pas de formalité
bassin $> 10m^2$ et $\leq 100m^2$ non couverte ou avec couverture $< 1,8m$	déclaration préalable
bassin $> 10m^2$ et $\leq 100m^2$ avec couverture $> 1,8m$	permis de construire
bassin $> 100m^2$ couverte ou non	permis de construire
Mur	
hauteur $< 2m$	pas de formalité
hauteur $\geq 2m$	déclaration préalable
Mur de soutènement	pas de formalité
Clôture	
champ de visibilité d'un monument historique (cas de Mey)	déclaration préalable
Terrasse ou plate-forme de plain-pied	pas de formalité
Construction temporaire ≤ 3 mois	pas de formalité
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant	déclaration préalable
Travaux de ravalement	
champ de visibilité d'un monument historique (cas de Mey)	déclaration préalable
Changement de destination d'un bâtiment	
avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment	permis de construire
autres travaux	déclaration préalable
Division de propriété foncière	déclaration préalable
Démolition d'une construction située dans le champ de visibilité d'un immeuble inscrit ou classé	permis de démolir
Coupe ou abattage d'arbres dans un espace boisé classé	déclaration préalable